

AXES 3 ET 4

AXE 3 Formation - Accompagnement vers et dans l'emploi

Les partenaires conviennent de la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'accès à la formation des publics en insertion et d'intensifier la lutte contre l'illettrisme.

Les partenaires s'engagent par le développement des compétences de leurs professionnels, l'élaboration d'outils adaptés, leur participation à la définition de politiques globales à tout mettre en œuvre pour favoriser l'accompagnement vers et dans l'emploi.

► Quelques actions phares :

1. Intensifier la lutte contre l'illettrisme.
2. Inciter les employeurs à recruter des publics en insertion.
3. Préparer les bénéficiaires du RSA pour les positionner sur des offres d'emploi et favoriser leur maintien dans l'emploi.
4. Développer le partenariat entre le Département et Pôle Emploi pour améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et accélérer leur retour à l'emploi.

AXE 4 Insertion par l'activité économique

Les évolutions réglementaires récentes et à venir, relatives à l'insertion par l'activité économique (I.A.E.), constituent des opportunités pour les acteurs et partenaires de l'IAE, leur permettant de mieux conjuguer leurs orientations et leurs actions.

► Les signataires s'accordent sur les orientations suivantes :

1. Favoriser le rôle stratégique du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique en termes de pilotage des actions conduites.
2. Alléger le travail administratif demandé aux structures d'insertion par l'activité économique, par une recherche de simplification.
3. Favoriser et sécuriser les parcours de formation des salariés en insertion.
4. Valoriser le rôle des réseaux de l'insertion par l'activité économique et la qualification des structures de l'insertion, par l'activité économique dans le maintien et le développement de la qualité des prestations d'accompagnement.
5. Reconnaître l'inscription de l'I.A.E. dans le champ de l'économie concurrentielle comme dans celui de l'Économie Sociale et Solidaire.



AXES 5 ET 6

AXE 5 Inclusion des jeunes

Les signataires du pacte s'engagent résolument pour assurer l'inclusion des jeunes les plus fragilisés. Et, plus particulièrement, les jeunes en situation de handicap, les jeunes sortant d'institution et du dispositif de l'Aide sociale à l'Enfance, les jeunes femmes, les jeunes hors parcours éducatif, de formation ou d'emploi

Les signataires s'engagent aux côtés d'une jeunesse ressource de notre territoire, quelles que soient les difficultés qu'elle peut rencontrer.

► Les signataires s'accordent sur les orientations suivantes :

- Identification/adaptation des dispositifs : exemple « s'assurer de la pertinence des politiques jeunesse à l'échelle départementale ».
- Valorisation des dispositifs : aide aux associations qui accompagnent les jeunes dans leurs projets et soutiennent leurs initiatives, leurs activités éducatives et de loisirs et leur engagement, aide pour l'accès au logement, activation du Fonds d'Aide aux Jeunes, Garantie jeune...
- Mobilisation des acteurs : insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'institution.

AXE 6 Gouvernance, participation des usagers-habitants, évaluation

► Afin de s'adapter aux publics et au territoire, le Pacte est piloté de manière dynamique :

- Chaque semestre, un **Comité technique départemental** de l'inclusion réunissant les partenaires examinera les engagements, les résultats, adoptera les mesures correctives et procédera à une validation technique des propositions d'initiatives nouvelles. Il préconisera des modalités de travail.
- Un **Comité départemental de pilotage stratégique** se réunira au minimum une fois par an. Il validera les modalités de travail préconisées par le Comité technique départemental. Il définira les orientations et les projets d'actions. Il définira des axes d'amélioration en fonction des évaluations produites.

A noter, sont également affirmés dans le Pacte les principes **d'évaluation** et **de participation des habitants-usagers**.



PAROLES D'USAGERS RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR L'INSERTION

- *Maison-santé-travail.* Aurélie
- *Grâce au dispositif, j'ai réappris les choses de la vie et à devenir actrice de mon parcours.* Evelyne
- *Il faut aller de l'avant, garder sa dignité, accepter les contraintes.* Chafai
- *Prendre confiance en soi et penser positif.* Armelle
- *Positivez ! La vie est pleine de ressources et d'aides pour chacun.* Aurélie
- *Le RSA n'est pas une fin en soi, sa finalité reste la réinsertion sociale et professionnelle.* Sylvie
- *Pourquoi ne pas monter une petite entreprise ?* Jérôme
- *J'ai droit à un parcours de réinsertion. J'ai écrit ce que j'aimerais faire, on doit le respecter et ça nous engage à changer de vie.* Christine
- *J'ai grimpé les échelons et j'en suis fier.* Jean-Marc
- *Se regarder dans la glace chaque matin et se dire : « tu étais comme ça et tu es devenue comme ça ! ».* Nadège
- *Je suis une battante et je positive. À partir de ce moment là, les choses changent.* Véronique
- *Mon projet : refaire une formation.* Cathucia
- *J'ai été soutenue, j'ai été aidée, je me suis sentie utile.* Lutivina
- *Ne pas rester enfermé chez soi, aller au CMS pour parler de ses galères.* Sarah
- *S'en sortir, c'est avoir un boulot et reprendre confiance.* Jonathan
- *Je crois en la vie, je suis optimiste.* Khamsa
- *Mon avenir est positif, je vais démarrer ma société.* Michel
- *Il ne faut pas hésiter à aller dans les associations qui font de l'insertion, parce que c'est un échange. On y est encadrés, orientés et formés pour se réaliser et retravailler.* Bahri
- *Les associations sont là pour nous donner notre chance : obtenir une vraie formation et essayer de sortir du système.* Loetitia
- *Retrouver sa dignité et sa confiance en soi. Savoir se faire aider.* Stéphane

CONTACT

Département de Seine-Maritime
Pôle Solidarités - Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion
Mission Développement social



PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION ET L'INCLUSION SOCIALE & PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION



PTI - 2014 - 2020
PDI - 2014 - 2016



LA SEINE-MARITIME ET SES PARTENAIRES

Les enjeux du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'inclusion sociale

Le nouveau PTI a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires signataires. Des groupes de travail thématiques se sont réunis deux fois entre les mois de février et mars 2014. La forte mobilisation des acteurs a permis d'instaurer une dynamique partenariale majeure et d'élaborer les actions du Programme Départemental d'Insertion et de l'inclusion sociale (PDI) pour les années 2014/2016.

Les nouveaux engagements pris aux termes de ce pacte illustrent la mobilisation forte de l'ensemble des acteurs associés à la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et des publics fragilisés. Tant l'Etat, que les collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Département et la Région, et le monde associatif sont fortement impliqués. Les importants moyens déployés à l'échelle départementale et infra-départementale l'attestent.

Les partenaires signataires du pacte

- Département de Seine-Maritime
- Préfecture de Seine-Maritime
- Région Haute-Normandie
- Pôle Emploi Seine-Maritime
- Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime
- Mutualité Sociale Agricole Haute-Normandie
- Agence Régionale de Santé
- Union Départementale des CCAS
- Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale Haute-Normandie
- Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux Haute-Normandie
- Chantier Ecole Haute-Normandie
- Union Régionale des Entreprises d'Insertion de Normandie
- COORACE
- Inter-réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique Haute-Normandie
- CREA
- Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Association Régionale des Missions Locales
- Haute-Normandie Active
- Groupement Régional des Associations d'Insertion de Normandie
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Normandie



LES SIX AXES DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION ET L'INCLUSION SOCIALE

Co-élaboré par l'ensemble des partenaires signataires, le nouveau Pacte territorial pour l'insertion et l'inclusion sociale 2014-2020 place la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale au cœur de ses engagements.

Afin que chaque habitant de Seine-Maritime, notamment les plus démunis, puisse bénéficier d'un accompagnement ajusté à ses besoins et de lui permettre une reconquête active de son autonomie.

Au-delà des obligations réglementaires liées notamment à la loi n°2008-1249 généralisant le revenu de solidarité active, le nouveau PTI, à travers ses **6 axes** d'orientation et ses **51 fiches** actions déclinées dans le **programme départemental d'insertion** et de l'inclusion sociale, illustre la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs - institutionnels et associatifs.

1 LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Démarche transversale et innovante, le développement social durable est un véritable moteur pour le développement des territoires. Il permet de prendre en compte les situations dans toutes leurs dimensions - sociale, économique, écologique, environnementale... - et leur complexité ; et ce, en s'appuyant sur les différentes forces vives du territoire et des politiques publiques mises en œuvre.

2 L'ACCÈS AUX DROITS

L'amélioration de l'accès aux droits et aux biens essentiels constitue une mesure phare du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013. Ainsi, le pacte fait du juste droit, de la participation et de l'écoute des personnes en difficulté, du décloisonnement des politiques sociales et de leur coordination locale, des principes fondamentaux de sa politique d'insertion.

3 LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

L'acquisition des compétences de base (lire, écrire, compter) élargies aux compétences numériques (usage des nouvelles technologies) est un facteur important de l'inclusion sociale et professionnelle. La qualification professionnelle demeure un atout prédominant pour accéder à un emploi. Ainsi, les partenaires du Pacte conviennent de la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'accès à la formation des publics en inclusion sociale et d'intensifier la lutte contre l'illettrisme. De plus, dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi, une attention particulière est portée aux personnes les plus éloignées de l'emploi pour leur permettre d'accéder à un emploi stable et pérenne.

4 L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les évolutions réglementaires récentes et à venir, relatives à l'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E.), constituent des opportunités pour les acteurs et partenaires de l'IAE. Le Pacte précise les orientations communes : rôle stratégique du Conseil Départemental de l'IAE, volonté d'une simplification du travail administratif demandé aux structures d'IAE, de valoriser le rôle des réseaux et la qualification des structures de l'IAE...

5 L'INCLUSION DES JEUNES, PORTEURS D'AVENIR ET D'ESPOIR

Les signataires du pacte s'engagent résolument pour assurer l'inclusion des jeunes les plus fragilisés. Et, plus particulièrement, les jeunes en situation de handicap, les jeunes sortant d'institution et du dispositif de l'Aide sociale à l'Enfance, les jeunes femmes, les jeunes hors parcours éducatif, de formation ou d'emploi.

6 GOUVERNANCE, PARTICIPATION DES USAGERS-HABITANTS, ÉVALUATION

Afin de s'adapter aux publics et au territoire, le Pacte est piloté de manière dynamique et réactive. Sont également réaffirmés les principes d'évaluation durable, de participation des usagers-habitants et de territorialisation de l'action.

AXES 1 ET 2

AXE 1 Développement social durable

Le premier axe - transversal - définit précisément ce que signifie le **développement social durable** pour les membres du Pacte.

► **Ce travail de définition a permis à l'ensemble des partenaires de mener une réflexion plus globale et donc de sortir d'une logique de dispositifs tels que :**

- Le cloisonnement des interventions.
- L'empilement des dispositifs.
- Les modes d'organisation.
- L'absence de participation active des usagers et le défaut de prise en compte réelle de leurs besoins.

► **Les grandes orientations sont :**

- Une approche en termes de **développement territorial**, s'appuyant sur l'ensemble des forces vives de ce territoire et des politiques publiques mises en œuvre.

- Une **évolution du travail social** et de ses modes d'interventions.

- La considération de l'ensemble des dimensions : **sociale, économique, écologique, culturelle.**

- La réflexion sur de nouvelles formes de gouvernance, de partenariat, d'implication citoyenne, de développement d'autres modes d'intervention sociale en termes de mobilité, de modes de consommation, d'accès à la culture, aux sports, aux loisirs...

- De s'appuyer sur la **capacité à agir des personnes** - usagers, habitants mais aussi professionnels,... ainsi la question de la **participation des usagers** est un fondement majeur des engagements retenus dans le pacte dans tous les axes.

AXE 2 Accès aux droits

L'amélioration de l'accès aux droits et aux biens essentiels, constitue une mesure phare du **plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** adopté le 21 janvier 2013. Cette orientation repose sur 3 principes : le juste droit, la participation et l'écoute des personnes en difficulté, le décloisonnement des politiques sociales et leur coordination locale.

► **Les partenaires s'engagent :**

1. À limiter les phénomènes de non-recours, notamment des dispositifs suivants : RSA, CMU-C et Aide pour une complémentaire santé.

2. À encourager l'accès aux droits.

3. À viser la simplification des démarches.



ÉDITO

Au-delà des obligations réglementaires liées notamment à la loi n°2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active, le Pacte Territorial d'Insertion et d'Inclusion sociale affirme l'engagement des partenaires signataires à bâtir de façon résolue et concertée un accompagnement adapté des habitants de Seine-Maritime et plus particulièrement des plus démunis d'entre eux. La crise financière récente, les transformations complexes de notre société - environnementale, économique, sociale, culturelle, familiale - amènent à adapter l'intervention publique, dans le souci d'une meilleure cohésion sociale.

Ce Pacte territorial d'insertion et d'inclusion sociale démontre l'inscription résolue de ses signataires dans la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance et de partenariat. Il marque leur engagement dans la conduite d'une intervention sociale adaptée aux problématiques liées à la santé, aux déplacements et à la mobilité, à l'insertion professionnelle, aux modes de consommation, à l'accès à la culture, à la participation à la vie sociale et sportive. Il favorise l'inscription des publics accompagnés dans une démarche environnementale.

Ce PTI affirme une ambition pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et plus largement pour l'ensemble des publics en situation de précarité, constitués notamment des mono parents et des personnes en situation de handicap. Outil d'une démarche exigeante, il fonde l'action des partenaires dans l'accompagnement des usagers vers une reconquête de leur autonomie. Par ailleurs, ce Pacte affirme notre attachement à la promotion de la jeunesse. Une attention particulière est également accordée aux territoires les plus fragiles et plus spécifiquement ceux de la Politique de la Ville.

Ce pacte définit les engagements pris ensemble par les signataires, chacun sur la base de ses compétences et moyens, dans une recherche d'articulation et de mise en cohérence. Ces signataires s'emploieront à rendre efficaces les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle déployés.

Le Président du Département

Pascal Martin